

**Compte rendu sommaire
de la réunion du Conseil Municipal du 18 JUILLET 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit JUILLET à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 13 Juillet 2019

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, BRIENS Guillaume, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, GROLEAU Magalie, BENIT Julien, COULAIS Jérôme, MAUME Simone, PUAUD Hélène, RENOUE Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉS :

Secrétaire de séance : Jérôme COULAIS

Nombre de conseillers : En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Au cours de sa séance du 18 Juillet 2019, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Jérôme COULAIS,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 13 Juin 2019,

1. Groupe scolaire et accueil périscolaire :

➤ **nom à donner pour la nouvelle école**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de conserver le même nom à la nouvelle école élémentaire publique :
Ecole élémentaire publique des Deux Lays
Nouvelle adresse à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 :
21 rue du Stade 85210 LA REORTHE
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce changement d'adresse.

2. Accueil périscolaire déclaré à compter de la rentrée 2019-2020 :

➤ **Modification du Règlement intérieur,**

➤ **Fixation des tarifs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les tarifs existants tels qu'ils figurent ci-dessous à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 :

Tranche horaire	7H – 8H30	7H30 – 8H30	8H – 8H30	16H30 19H00	16H30 18H30	16H30 18H	16H30 17H30	16H30 17H
Tarif	2.50 €	2 €	1 €	4 €	3 €	2.50 €	2 €	1 €

- accepte de modifier le Règlement intérieur tel qu'il figure en annexe de la délibération.

3. Mutualia « Santé des territoires » :

➤ **possibilité de signer un partenariat pour proposer une complémentaire santé**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition de Mutualia Grand Ouest dans le but de favoriser l'accès et le recours aux soins de la population de la commune de la Réorthe,
- décide de conclure une convention de partenariat avec Mutualia Grand Ouest, pour une durée de 3 ans,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de ce partenariat.

4. Possibilité d'attribuer une gratification à une stagiaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte qu'une gratification d'un montant de 120 € soit versée à Mademoiselle Doreen PACTEAU-DEBROSSE.

5. Motion contre la fermeture des Trésoreries

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'oppose fermement aux restructurations envisagées par le Gouvernement,
- réaffirme son attachement au service public de proximité,
- appelle à une prise de conscience des usagers et des élus.

5B. Avenant à la convention de délégation de compétences de la Région aux autorités organisatrices de second rang de Vendée

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la passation d'un avenant n° 1 à la convention de délégation de compétences de la Région,
- donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

6. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 26 Juillet 2019

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

